



Mairie de Saint Arnoult en Yvelines
Mme Jégat – Maire
Mr Jolly – Adjoint à la Sécurité
Place du jeu de Paume
Saint Arnoult en Yvelines

Saint Arnoult en Yvelines le 30 septembre 2021

Objet : Traversée de Saint Arnoult par un convoi exceptionnel mardi 28 septembre 2021

Mme Jégat, Maire

Mr Jolly, Adjoint à la Sécurité

Mardi 28 septembre 2021 un convoi exceptionnel a traversé Saint Arnoult en passant par son centre-ville.

Une photo du véhicule et de son chargement est visible sur le site « Comités de Quartiers ».

Nous tenons à votre disposition d'autres photos si vous le souhaitez ainsi que mon témoignage si besoin (Mr [redacted] était également présent). L'immatriculation du camion est [redacted] et la société de transport est « [redacted] » domiciliée à [redacted]. Tel 02 [redacted].

J'ai contacté cette entreprise qui m'a informé que le trajet initial de ce convoi avait été changé à cause d'un pont « trop bas » sur le trajet initialement retenu.

Nous sommes très étonnés que de tels véhicules soient autorisés à traverser Saint Arnoult en son centre-ville. La traversée de notre ville étant interdite aux véhicules de plus de 7t5. Comme vous le savez les itinéraires de tels convois doivent être déclarés (cerfa n°15625*02). Nous nous interrogeons donc sur la légalité de ce convoi à emprunter les rues de notre centre-ville. De plus, le changement d'itinéraire a-t-il bien été déclaré aux autorités compétentes et autorisé ?

Merci par avance de bien vouloir préciser à l'association Comités de Quartiers si une telle traversée est légale ou non, ainsi que les suites que vous donnerez à cette affaire.

Dans l'attente de votre réponse

Bonjour chez vous



Antoine Pujol

Président de l'association Comités de Quartiers